



INDIGENOUS SCREEN OFFICE
BUREAU DE L'ÉCRAN AUTOCHTONE



Rapport sur le processus de consultation du BEA

Déposé par Marcia Nickerson
Décembre 2023

www.iso-bea.ca

TABLE DES MATIÈRES

OBJECTIF	4
AU-DELÀ DES PROGRAMMES : DÉVELOPPER UN ÉCOSYSTÈME AUTOCHTONE	6
DÉVELOPPER UN CINÉMA AUTOCHTONE MONDIAL	7
COPRODUCTIONS INTERNATIONALES	8
COPRODUCTIONS CANADIENNES	9
BÂTIR UNE RICHESSE GÉNÉRATIONNELLE ET UN HÉRITAGE CULTUREL	11
RÉPARATION DANS L'INDUSTRIE	12
CRÉDITS D'IMPÔT ET REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PRODUCTION RÉSERVÉS AUX AUTOCHTONES	13
SOUTENIR LE FINANCEMENT INTÉRIMAIRE ET RENFORCER L'ACCÈS AUX PRÊTS	15
TRAVAILLER AVEC LES SYNDICATS	16
CRÉER DES RELATIONS FONDÉES SUR LES VALEURS AVEC LES SYNDICATS	16
SIMPLIFIER LES PROCESSUS DE NÉGOCIATION	17
AMÉLIORER LE MARKETING ET LA DISTRIBUTION	18
DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE SOUVERAINETÉ NARRATIVE	19
RECOMMANDATIONS DE LA PERSONNE-CONSEIL	21
METTRE EN ŒUVRE UN PROCESSUS D'EXAMEN ANNUEL FORMEL DES ENGAGEMENTS ET DE L'ÉTAT DE L'INDUSTRIE	21
ADOPTER UNE APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT CENTRÉE SUR LA COMMUNAUTÉ	21
ENVISAGER L'ÉTABLISSEMENT D'UNE FIDUCIE OU D'UN FONDS DE DOTATION	22
CRÉER UN « FONDS DE COMPENSATION DES CRÉDITS D'IMPÔT » OU UN « REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PRODUCTION AUTOCHTONE »	22
ÉTABLIR DES PARTENARIATS AVEC LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX	23



OBJECTIF

OBJECTIF

En août 2023, le Bureau de l'écran autochtone (BEA) a demandé à la personne-conseil d'effectuer un examen des programmes et de lui fournir des recommandations pour la refonte de ses programmes existants. En vue de la création d'un cadre de contribution et d'un accord de financement renouvelés et plus flexibles, le BEA a recueilli l'avis de l'équipe des programmes de financement, de partenaires de l'industrie et de participants aux programmes au moyen d'entrevues et de séances en ligne et en personne. Les principales conclusions suggèrent que dans l'éventualité d'une augmentation du montant ou de la flexibilité du financement au BEA, les priorités en matière de programmes du BEA les plus urgentes et prévalentes définies par les répondants sont les suivantes :

1. Augmentation des montants de financement permis;
2. Investissement dans le développement;
3. Création de sociétés de production durables;
4. Soutiens propres aux genres;
5. Renforcement de la présence nationale et régionale du BEA;
6. Création de partenariats stratégiques avec les grands radiodiffuseurs;
7. Promotion d'une acquisition continue du savoir¹.

Animé, le volet discussion des consultations a généré beaucoup d'idées pour la suite des choses. Particulièrement avec les créateurs plus expérimentés, les discussions sur l'engagement ont indiqué que bien que le BEA puisse utiliser ses programmes pour répondre à certains besoins existants, il est aussi nécessaire de renforcer la sensibilisation du secteur et de l'industrie en ce qui concerne les syndicats, les structures fiscales et le développement de modèles de coproduction et de production autochtones. Il a été surprenant de constater l'ampleur du consensus entourant les orientations futures. Le présent rapport met en lumière les problèmes, les conclusions et les recommandations émanant de ces discussions en soulignant où ils ont été définis dans d'autres publications afin de ne pas reproduire le travail déjà accompli. Comme toujours, les propos des créateurs ont été inclus lorsqu'il était approprié de le faire et avec leur permission.

¹ Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter le rapport sur «l'examen des programmes du BEA de décembre 2023».



**AU-DELÀ DES
PROGRAMMES**

AU-DELÀ DES PROGRAMMES : DÉVELOPPER UN ÉCOSYSTÈME AUTOCHTONE

Les participants ont largement reconnu l'apport du BEA dans leur capacité à créer des projets, à s'adapter aux circonstances et à servir la communauté avec autant de succès. Kerry Swanson, présidente et chef de la direction du BEA, a récemment fait une demande d'engagement direct obligatoire afin de soutenir la création de contenu autochtone et au développement d'un secteur robuste. Bien que cette possibilité soit historique, les créateurs de contenu autochtones sont toujours confrontés, même après des décennies de défense de leurs intérêts, à l'incapacité coloniale de s'adapter aux valeurs, aux modes de création et à la souveraineté narrative autochtones.

Les pratiques normalisées de l'industrie dominante demeurent en inadéquation avec les valeurs et le droit à l'expression culturelle autochtones, et les structures occidentales continuent d'être imposées aux conteurs autochtones à l'écran, y compris leurs modèles de production. Le Fonds de production indépendant certifié du BEA a été approuvé. Beaucoup présument que cela s'accompagne d'une grande flexibilité dans l'attribution et la distribution des fonds conformément aux principes de la DNUDPA.

Les créateurs comptent sur le BEA pour s'attaquer aux obstacles persistants dans l'industrie du point de vue de la souveraineté narrative et au moyen de la défense des intérêts et du développement de partenariats. Parallèlement, les participants ont insisté sur le besoin de s'éloigner des modèles coloniaux en adoptant une approche plus holistique et centrée sur la communauté pour la suite des choses. Voici quelques suggestions proposées :

- Renforcer le caractère interpersonnel et réduire la nature transactionnelle des processus de l'industrie;
- Veiller à ce que les productions soient guidées par les valeurs;
- Adopter une approche d'acquisition continue du savoir centrée sur le talent;
- Promouvoir la création d'un écosystème de production autochtone qui inclut la communauté internationale et la famille;
- Prendre en compte la durabilité à long terme de l'industrie et des sociétés;
- Atteindre la souveraineté narrative grâce à une revitalisation et une réappropriation communautaires et linguistiques;
- Créer des productions autochtones en composant l'équipe de postes conjoints et de postes en dessous de la ligne.
- Adopter une approche centrée sur la communauté, notamment en donnant la priorité aux projets permettant aux producteurs autochtones de travailler au sein de leurs communautés pour préserver l'authenticité culturelle et promouvoir le développement communautaire.

Développer un cinéma autochtone mondial



« En 2023, notre industrie a été confrontée à d'énormes défis avec les grèves majeures qui ont interrompu la grande majorité du travail. La dernière grève simultanée de la WGA et de la SAG-AFTRA remonte à 1960. Des appels à la transformation de notre industrie et à la recherche de meilleures façons de travailler ensemble non fondées sur l'exploitation ont été lancés dans toute l'industrie.

La communauté de l'écran autochtone a été un chef de file à l'avant-garde de la recherche de nouvelles manières de travailler dans l'industrie, puisque nous aspirons à être guidés par nos valeurs en tant qu'Autochtones. Lorsque nous travaillons dans le respect de nos valeurs, nous trouvons de nouvelles manières de travailler ensemble et nous créons des modèles et des processus qui profitent à toute l'industrie. Or, pour y arriver, nous devons travailler avec des partenaires qui partagent nos valeurs. Travailler avec des gens qui ne les partagent pas est difficile et contraire à nos processus. Le fait d'avoir accès à un bassin mondial de talent autochtone, des gens qui ont des compétences incroyables, mais surtout, qui partagent nos valeurs et notre approche de la création, changerait la donne.

Nous sommes une communauté mondiale et nous voulons pouvoir travailler les uns avec les autres. Le cinéma autochtone transcende les frontières et il ne peut être comparé aux cinémas nationaux du monde, puisque nos expériences nous unissent sans égard aux frontières. Nous voulons travailler dans notre propre écosystème, mais pour y arriver, les organismes de financement doivent soutenir et adopter cette approche. Si les Nations autochtones sont en mesure de travailler ensemble à l'échelle mondiale, elles continueront de tracer la voie vers une nouvelle manière d'avancer et de créer de nouveaux modèles qui profitent à toute l'industrie.»

— Danis Goulet

Coproductions internationales

« Les créateurs et les producteurs ont soulevé deux éléments liés aux règlements en matière de frontières internationales qui nuisent à leur capacité de générer du contenu autochtone :

- 1) Les exigences en matière de contenu canadien compliquent la collaboration entre collègues autochtones à travers les frontières coloniales.
- 2) L'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA) impose des pénalités pour le recours à des acteurs à l'extérieur du Canada.

Il a été suggéré que les organismes de financement ne devraient généralement pas renforcer les frontières coloniales et qu'ils devraient plutôt promouvoir des occasions internationales de coproduction, de formation et de mentorat en étudiant les exigences de contenu canadien dans le contexte de la DNUDPA et du traité Jay². »

Les coproductions sont un puissant mécanisme pour accéder aux compétences des gens qui partagent nos valeurs afin de cultiver des relations transcendant les frontières coloniales. En cherchant activement à créer des partenariats avec des créateurs autochtones à l'échelle internationale, nous contribuons à une communauté mondiale harmonieuse et interconnectée qui célèbre la richesse de nos points de vue diversifiés.

Les structures de financement et les crédits d'impôt ne devraient pas nuire au développement de l'écosystème du cinéma autochtone mondial ni forcer les producteurs autochtones à conclure des relations de coproduction avec des producteurs non autochtones. Cette perte de contrôle décisionnel sur les aspects financier et créatif de la production porte atteinte à la souveraineté. Adopter cette approche d'une communauté cinématographique mondiale nécessite un soutien financier qui reconnaît et défend notre engagement de travailler au sein de notre propre écosystème.

² NICKERSON, Marcia. « [Protocoles et chemins cinématographiques](#) », imagineNATIVE, 2019.

Coproductions canadiennes



« Les sociétés autochtones au Canada n'ont souvent d'autres choix que de conclure des partenariats avec des sociétés de production ayant créé un long métrage sorti en salles dans les cinq années précédentes afin d'avoir accès à du financement pour un long métrage, ce qui est désavantageux pour elles et les oblige à céder une partie de leur propriété, souvent à des sociétés non autochtones, maintenant ainsi l'héritage des structures coloniales du pouvoir. Acquérir des histoires par option est dispendieux et souvent, les producteurs autochtones, dont les sociétés sont très petites, manquent leur chance d'acquérir des histoires autochtones par option au profit d'acheteurs de droits non autochtones plus imposants . »

« Comme dans le Nord, nous manquons souvent de personnel pour produire un long métrage, nous devons faire venir des personnes du Sud pour créer quelque chose de magnifique sur les Inuit avec des Inuit . Lors de la présentation au CRTC il y a quelques mois, j'ai continué de rappeler au Conseil que oui, nous travaillons avec des gens qui ne sont pas Inuit, mais la production est dirigée par des Inuit, elle est détenue par des Inuit et elle est destinée aux Inuit, avec l'aide de non-Inuit. Et l'une des questions qui nous ont été adressés a été "pourquoi les gens contrôlent-ils votre travail ?". »

— Lucy Tulugarjuk

Des relations sont encore imposées aux créateurs autochtones par les structures financières. En 2021, le BEA a révisé son guide Protocoles et cheminements cinématographiques en insistant sur les [coproductions](#) selon les expériences récentes d'un certain nombre de cinéastes autochtones qui ont soulevé de grandes préoccupations concernant les accords et modèles de coproduction. Dans ces cas, les partenaires autochtones assument toute la charge de la coproduction, alors que les partenaires non autochtones reçoivent ou perçoivent des frais généraux et conservent la propriété intellectuelle (PI) des histoires autochtones.

³ Communications MDR. « [Pathways to the International Market for Indigenous Screen Content: Success Stories, Lessons Learned from Selected Jurisdictions and a Strategy For Growth](#) », imagineNATIVE, 31 janvier 2019.

Comment peut-on assurer respect, réciprocité et responsabilisation dans une coproduction ? En faisant la promotion de coproductions qui respectent véritablement les valeurs autochtones et en développant des mécanismes qui veillent à ce que les partenaires non autochtones ne tirent pas profit d'une manière disproportionnée des coproductions.

En proposant la mise en œuvre d'exigences de diversité et d'inclusion comme prérequis à l'admissibilité aux crédits d'impôt. Cela veille à ce que les productions fassent participer activement les communautés autochtones et les représentent de manière authentique afin de promouvoir l'exactitude et la sensibilisation culturelles.

En développant et en mettant en œuvre des programmes éducatifs et des initiatives de sensibilisation au sein de l'industrie. Ces efforts ont pour objectif de sensibiliser l'industrie à l'importance d'une représentation authentique en offrant des ateliers, des séances de formation et des ressources pour renforcer la compréhension et le respect des cultures autochtones.

En prônant des processus de consultation communautaires obligatoires avec des représentants autochtones lors de la planification de préproduction. Cela veille à ce que les productions reçoivent l'avis des communautés qu'elles visent à représenter afin de cultiver une relation de travail collaborative et respectueuse.



« Je veux travailler à la création d'accords bénéfiques pour la production, les partenariats, les histoires, la PI et le savoir collectif. Le FMC et Téléfilm n'acceptent pas que des changements considérables soient apportés aux accords, car dans ce cas, les assureurs ne fournissent pas de certificat d'assurance en cas d'erreurs et omissions. Nous devons assurer la protection de nos communautés et de notre savoir collectif. Nous devons considérer notre industrie comme étant semblable à toute autre industrie extractive (comme l'extraction minière) et créer un accord sur les répercussions et les avantages avec la communauté autochtone. »

— Jennifer Podemski

Bâtir une richesse générationnelle et un héritage culturel

« La responsabilité envers la communauté est l'un des principes fondamentaux de la production autochtone et des protocoles de l'industrie. Dans ce contexte, les créateurs autochtones cherchent à créer des relations de réciprocité avec les communautés au sein desquelles ils ne font pas que "prendre des ressources" — dans ce cas-ci, des histoires — mais où ils travaillent à renforcer la capacité de la communauté et du secteur avec des éléments comme une compensation juste, un partage des avantages, un consentement éclairé et une autonomisation communautaire. »

— Participant anonyme

Les producteurs autochtones souhaitent créer des occasions d'apporter des bienfaits aux communautés et aux territoires dans lesquels ils filment. Les productions autochtones fournissent des opportunités de formation et d'emploi, des ressources éducatives et une volonté de veiller à la protection du savoir collectif, des efforts qui pourraient tous être formellement soutenus par les gouvernements dans une optique de justice et de réconciliation.

Le manque de richesse générationnelle, les taux d'intérêt et frais bancaires élevés pour le préfinancement, ainsi que l'absence de crédits d'impôt territoriaux sont tous des facteurs qui placent les producteurs autochtones dans une position de grand désavantage les forçant à créer des partenariats avec des sociétés de production non autochtones qui ne partagent pas leurs valeurs. Les participants ont beaucoup insisté sur la nécessité de modifier les structures financières existantes — principalement au moyen de crédits d'impôt autochtones, de mesures incitatives et d'effet de levier — afin de leur permettre de travailler dans les communautés et avec elles de manière non extractive et dans le but de bâtir une industrie et une nation. Une approche globale qui reconnaît les nuances du système de crédits d'impôt et qui tente de respecter les principes de la DNUDPA et la souveraineté narrative est nécessaire pour nous attaquer à ce problème.

Réparation dans l'industrie

« Les États doivent accorder réparation par le biais de mécanismes efficaces — qui peuvent comprendre la restitution — mis au point en concertation avec les peuples autochtones, en ce qui concerne les biens culturels, intellectuels, religieux et spirituels qui leur ont été pris sans leur consentement éclairé, donné librement et en connaissance de cause, ou en violation de leurs lois, traditions et coutumes. » DNUDPA



« Où trouver la réparation dans cette industrie ? Devrait-elle être spécifiquement liée à la création de l'industrie comme avenue d'autonomie gouvernementale et extension du principe de souveraineté narrative ? Je ne parle pas de financement basé sur les projets, mais de quelque chose de plus vaste. J'ai l'impression que nous nous positionnons comme des locataires et non comme les propriétaires. Nous demandons encore la permission. Comment nous positionner en dehors de ce système qui ne fonctionne pas pour nous ? Dans quelle mesure le BEA peut-il se positionner comme une avenue d'autonomie gouvernementale ? Je suis actuellement sur le point d'obtenir du financement pour une série et je traverse le processus de la banque. Je vais payer 56 000 \$ en intérêt sur un prêt. J'aimerais donner cet intérêt au BEA ; pourquoi ne nous rendons-nous pas cet argent ? »

— Shane Belcourt

« Nous méritons toutes les exceptions créées pour nous. Nous avons droit d'exiger réparation dans cette industrie en tant que détenteurs de droits en vertu de l'article 35. »

— Participant anonyme

Crédits d'impôt et remboursement de frais de production réservés aux Autochtones

« Notre génération n'a jamais profité de crédits d'impôt versés DANS nos sociétés. C'était la seule chose permettant à TOUTE société cinématographique stable de survivre. Nous devons plutôt les inclure dans nos budgets comme revenus. Je rêve du jour où les créateurs autochtones pourront utiliser tous ces crédits d'impôt aux fins auxquelles ils ont toujours été destinés, c'est-à-dire à des fins structurantes, pour nous permettre de construire à nouveau des bureaux et des studios dans nos territoires et nations. »

— Participant anonyme



Nous sommes confrontés à des défis en matière de distribution et de personnel, car notre bassin de talent est plus petit que celui des non autochtones, et les producteurs ne peuvent pas toujours créer des budgets prenant en compte la réalité d'avoir à faire des auditions à l'échelle de la Nation. Nos peuples sont répartis dans toute l'Amérique du Nord. Si notre budget ne nous permet d'attribuer qu'un ou deux rôles hors province, la répartition de tous les rôles finira rapidement par empiéter sur d'autres éléments du budget. C'est un coup dur de nous faire dire que nous devons créer une distribution « locale ». Lorsque les crédits d'impôt sont le principal élément guidant les décisions en matière de distribution, l'aspect créatif peut en souffrir. Je rêve d'un fonds qui nous permettrait de dire aux producteurs non autochtones « ne vous inquiétez pas, nous pouvons répartir tous les rôles comme nous le voulons ». Par exemple, avec un « fonds de compensation des crédits d'impôt ». Même si nous pouvons faire abstraction de la perte d'un crédit d'impôt, je suis confrontée à la réalité d'avoir à payer de ma poche l'hébergement des acteurs et actrices de l'extérieur de la région. »

— Zoe Hopkins

Dans le paysage cinématographique canadien, le système de crédits d'impôt joue un rôle central dans les dynamiques de production. Les productions comptent souvent sur les crédits d'impôt comme mesures incitatives financières, mais les limites de ce système ont des conséquences considérables. Dans le cadre de la production cinématographique canadienne, les limites des crédits d'impôt s'avèrent être des entraves à la promotion d'une collaboration avec un personnel de production autochtone à l'échelle de l'île de la Tortue. Les restrictions actuelles entravent non seulement l'accès de l'industrie à une multitude de talents, mais elles sont aussi un obstacle considérable à l'atteinte d'une représentation authentique sur les plateaux qui visent à dépeindre des communautés autochtones précises.

« Bien que les programmes de crédits d'impôt soient une source significative de financement, beaucoup de producteurs autochtones n'ont pas accès au crédit afin d'obtenir du préfinancement pour des crédits d'impôt qu'ils recevront ultérieurement. L'obtention du crédit d'impôt demande beaucoup trop de temps, ce qui menace la viabilité des sociétés de production autochtones. L'une des stratégies suggérées est de fournir des primes de travail dans les régions mal desservies ou sous-représentées du pays (p. ex. les régions de l'Est) à l'intention des Autochtones. Il est depuis longtemps recommandé que les bailleurs de fonds "fournissent des primes de travail dans les régions mal desservies et sous-représentées du pays à l'intention des Autochtones". Il est aussi recommandé qu'ils offrent un accès au crédit afin d'obtenir du préfinancement pour les crédits d'impôt⁴. »

Un modèle que le BEA et les autres bailleurs de fonds pourraient considérer est la structure simple utilisée par la Nouvelle-Zélande pour les remboursements de frais de production, dont les objectifs sont les suivants :

- Bâtir la durabilité, l'échelle et la masse critique de l'industrie cinématographique nationale nécessaires à soutenir le développement des créateurs néo-zélandais.
- Fournir des avantages culturels à la Nouvelle-Zélande en soutenant la création d'histoires et de contenus néo-zélandais.

⁴ NICKERSON, Marcia. Stratégie du FMC. « [Supporting & Developing the Indigenous Screen-based Media Industry in Canada](#) », Fonds des médias du Canada, 2016.

Soutenir le financement intérimaire et renforcer l'accès aux prêts

Les solutions de financement à court terme exigent souvent des cinéastes qu'ils fassent le pont entre les étapes initiales de la production et la sortie ou la distribution éventuelle du film. Les créateurs rencontrent souvent des problèmes de flux de trésorerie les obligeant à obtenir du préfinancement pour veiller à ce que la production avance sans retard considérable. Ces prêts sont essentiels pour couvrir les différentes dépenses encourues lors du processus de production, comme les coûts de préproduction, les frais liés à l'emplacement, la location d'équipement et les salaires de la distribution et de l'équipe. Or, le remboursement de ces prêts représente un fardeau pour les cinéastes qui nuit à leur capacité de réinvestir dans le projet ou de profiter de nouvelles occasions. Alors que l'utilisation du préfinancement comme levier met à risque les entreprises autochtones, les productions autochtones devraient être soutenues par des politiques plus inclusives et flexibles en matière de crédits d'impôt. Les répondants ont offert les suggestions suivantes :

Explorer la possibilité pour le BEA de garantir les emprunts pour le préfinancement afin d'offrir plus de flexibilité financière aux cinéastes, d'alléger le fardeau des problèmes de flux de trésorerie, de réduire la dépendance envers les institutions bancaires traditionnelles et de minimiser la pression financière associée au préfinancement.

Créer un soutien symbolique aux sociétés de production, par exemple un cautionnement lié à la durabilité fondé sur une grille d'évaluation, une preuve de constitution et une preuve de gestion du projet avec respect de l'échéance de livraison.

Augmenter les contributions du BEA pour les longs métrages et envisager une approche de financement flexible permettant aux cinéastes de transférer des fonds ou de faire une demande de financement pour de nouveaux projets en cas de retards.

Défendre des politiques qui éliminent les pratiques d'octroi de prêts discriminatoires et qui fournissent un accès juste aux ressources financières pour les entrepreneurs autochtones.

Collaborer avec les institutions financières pour élaborer des stratégies qui facilitent le processus d'obtention de prêts pour les individus résidant dans des communautés autochtones.

Collaborer avec les institutions financières pour élaborer des produits financiers sur mesure ayant des taux d'intérêt réduits pour les entreprises autochtones afin d'alléger le fardeau des frais bancaires élevés.

Travailler avec les syndicats

« Les syndicats ont été les plus grands obstacles à ma réussite. C'est une structure qui ne fonctionne pas pour le genre de travail que nous faisons. Les syndicats n'ont jamais conclu d'accords avec nous. Ils se présentent sur les réserves et nous demandent de signer leurs accords provinciaux/fédéraux. Ces accords ne sont pas conclus de nation à nation et ils nous empêchent de travailler avec les gens avec qui nous voulons travailler. Ces restrictions ébranlent nos valeurs et nous devons constamment faire des concessions sur nos propres valeurs pour que les choses se fassent. »

— Participant anonyme

L'un des obstacles structurels les plus importants et les plus persistants aux productions autochtones axées sur les valeurs et fondées sur la communauté est la structure hiérarchique et non représentative des syndicats sapant la croissance du secteur. Les syndicats entravent considérablement le travail avec l'équipe de production, les acteurs, les membres de la communauté et les entreprises autochtones, contrevenant aux protocoles autochtones et aux pratiques de l'industrie. Les productions autochtones continuent de demander et de recevoir des exemptions ponctuelles, alors qu'il a été recommandé à plusieurs reprises que les syndicats et les guildes créent des catégories de membres particulières ou des dérogations spéciales pour les productions autochtones. Les participants ont abordé les différentes approches qui pourraient être adoptées à l'égard des syndicats :

Créer des relations fondées sur les valeurs avec les syndicats

Établir des relations fondées sur les valeurs avec les syndicats qui respectent les protocoles et les valeurs autochtones.

Promouvoir des partenariats entre les syndicats, les sociétés de production et les communautés autochtones afin d'offrir des occasions pour les stagiaires autochtones sur le plateau. Ces occasions pourraient inclure la création de places réservées ou de postes désignés pour des personnes autochtones afin d'assurer leur visibilité et leur participation à différents aspects de la production.

Plaider pour une réduction des frais ou une exonération pour les stagiaires autochtones qui cherchent à devenir membres d'un syndicat afin de rendre le processus plus accessible, d'encourager plus de personnes autochtones à poursuivre une carrière dans le secteur et de les aider à surmonter les obstacles financiers.

Développer des programmes de formation à la conscientisation et la sensibilisation culturelle pour les professionnels de l'industrie afin de promouvoir un environnement plus inclusif et respectueux sur le plateau. Cette formation devrait insister sur l'importance de la compréhension culturelle et du respect des traditions autochtones afin de créer un espace accueillant pour les Autochtones de talent.

Simplifier les processus de négociation

Encourager les syndicats à simplifier les processus de négociation pour les productions autochtones afin de réduire la nécessité de recourir aux exemptions ponctuelles et de reconnaître que la négociation de dérogations individuelles auprès des syndicats est chronophage et manque d'approche stratégique.

Encourager les syndicats et les guildes à créer des catégories de membres ou des dérogations spéciales pour les productions autochtones.

Le BEA peut jouer un rôle en commanditant la syndicalisation ou en facilitant la remise de primes afin de rendre le processus plus accessible aux créateurs autochtones.

Les bailleurs de fonds publics (p. ex. le FMC, Téléfilm) devraient conclure des accords avec les syndicats visant à ce que des règles syndicales flexibles soient automatiquement approuvées pour les équipes de production autochtones afin de réduire le fardeau administratif.

Améliorer le marketing et la distribution

Le financement est essentiel pour aider les producteurs et les créateurs autochtones à apprendre le fonctionnement et l'adaptation de la distribution au contenu autochtone, notamment en permettant l'accès communautaire. Les créateurs ont cherché à établir un équilibre entre les efforts de publicité et de distribution et le respect de leurs responsabilités culturelles et sociales.

Dans le passé, des créateurs ont abordé le besoin d'élaborer des structures de distribution parallèles pour le divertissement et la communauté, ainsi que la capacité et le financement nécessaires consacrés aux projections communautaires. Voici quelques suggestions offertes par les participants dans le cadre de ce processus :

Éduquer les distributeurs sur les besoins précis de la promotion du contenu autochtone afin de définir des méthodes de distribution novatrices qui respectent le contexte unique, la sensibilité et le travail émotionnel associés aux projets autochtones.

Explorer des modèles de distribution collaborative où les risques financiers sont partagés avec le BEA. Par exemple, conclure des accords permettant au BEA d'assurer la distribution tout en veillant à ce que les producteurs conservent le contrôle créatif du projet afin d'alléger le fardeau qui repose sur les producteurs et de reprendre le contrôle des mains des institutions financières traditionnelles.

Donner aux producteurs autochtones le pouvoir d'agir en leur fournissant un système de soutien formel et une stratégie pour répondre aux défis de la distribution. Offrir des ressources, du mentorat et de l'orientation afin de contribuer à donner aux projets toutes les chances de réussir après leur achèvement. Concentrer les efforts en cours pour trouver des publics et créer des éléments de promotion.

Promouvoir des collaborations et des partenariats avec des chaînes consacrées aux peuples autochtones dans des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande et en Europe du Nord afin d'accroître la visibilité des projets autochtones.

Le travail de l'équipe des Marchés de Screen Australia avec les producteurs, les distributeurs et les agents de vente afin de négocier et d'obtenir des données de vente nationales et internationales pour veiller à obtenir les meilleurs résultats possibles pour toutes les parties est un modèle à considérer. Des conseils sont disponibles à toutes les étapes du projet lorsque des données comparatives sont exigées en lien avec un accord : développement, préproduction, production, après la sortie, assistance après la mise en marché. Ces types de soutiens s'apparentent à ceux que recherchent les créateurs autochtones.

Développer une politique de souveraineté narrative

Finalement, les problèmes soulevés ci-dessous sont fondamentalement des enjeux de compétence et de souveraineté autochtones. L'absence de changement dans des domaines fondamentaux, particulièrement en ce qui concerne les questions de compétence dans les réserves, met en lumière la lutte plus vaste des communautés autochtones pour affirmer leur gouvernance et leurs droits inhérents sur leurs propres territoires. Les dynamiques de l'industrie cinématographique exacerbent ce défi, car la dominance des plus grandes sociétés empiète sur la souveraineté narrative autochtone. Par exemple, le contrôle limité sur la propriété intellectuelle est considéré comme une violation claire des droits autochtones, y compris ceux reconnus en vertu de la DNUDPA.

La cinéaste Loretta Todd a abordé le besoin d'une articulation pratique, au niveau des politiques, de la souveraineté narrative qui insiste sur la nécessité d'un cadre juridique reconnaissant et protégeant la compétence autochtone. Elle a suggéré de faire appel à des chercheurs comme Val Napoleon ou John Burrows afin qu'ils contribuent à la compréhension et à la remise en question des cadres existants qui pourraient ne pas correspondre aux droits et aux lois autochtones. Elle a noté que ce problème n'est pas seulement théorique, mais qu'il a des conséquences tangibles sur la capacité des peuples autochtones à contrôler leurs histoires, leurs cultures et leurs langues. Il comporte des facettes juridiques, économiques et culturelles, ce qui en fait un défi complexe dont la résolution efficace nécessite une approche multidimensionnelle.



**RECOMMANDATIONS
DE LA PERSONNE-
CONSEIL**

RECOMMANDATIONS DE LA PERSONNE-CONSEIL

Mettre en œuvre un processus d'examen annuel formel des engagements et de l'état de l'industrie

Les participants ont exprimé le souhait que se tiennent des rassemblements semblables et des discussions continues, particulièrement au niveau des producteurs. Le BEA devrait s'engager à mettre en œuvre un processus de réflexion annuel afin de veiller à ce que l'organisme obtienne une évaluation officielle régulière tout en faisant la promotion de l'échange de connaissances. Les discussions annuelles servent de mécanisme de base pour obtenir l'avis de la communauté et créer des liens, mais aussi pour promouvoir des occasions de dialogue continu pour les créateurs autochtones. Les partenaires de financement du BEA, qui agissent comme témoins à la table principale, en recevront les rapports. Continuer d'inviter les parties prenantes de l'industrie dominante à des discussions d'engagement sur « l'état de l'industrie » servira à maximiser la compréhension de l'industrie et à minimiser la « lassitude de la consultation ».

Adopter une approche de l'investissement centrée sur la communauté

Comment pouvons-nous ajuster les structures de crédit et les budgets de production de manière à travailler éthiquement dans nos communautés ?

Par exemple, une approche centrée sur la communauté pourrait comprendre des initiatives visant à rediriger les paiements d'intérêt des prêts dans la communauté de production autochtone afin de créer un écosystème financier durable.

Une approche centrée sur les répercussions communautaires — p. ex. la création d'accords sur les répercussions de la production sur la communauté — peut aussi contribuer au développement d'une capacité de production pour les Nations qui respecterait les principes de la DNUDPA comme la création de centres de médias numériques dans les nations autochtones et la promotion de l'expression et de la narration à l'échelle communautaire.

Le développement de modèles de partage des profits dans le cadre de projets majeurs, veillant à ce que les revenus générés contribuent à la création d'entreprises autochtones durables, est une autre option.

Envisager l'établissement d'une fiducie ou d'un fonds de dotation

Le BEA devrait explorer des manières de diversifier ses revenus, par exemple en établissant une fiducie ou un fonds de dotation, afin de générer un financement durable pour la communauté de production. Ce type de fiducie, initialement financée par les gouvernements, peut servir de mécanisme de « réparation » réclamé par la communauté. Tout intérêt issu d'un fonds pourrait être reversé à la communauté par l'entremise du BEA.

À titre d'exemple, le New Relationship Trust (NRT) est un organisme indépendant autonome consacré à l'administration et à la mobilisation d'une mise en commun de capitaux permanents afin de servir les communautés des Premières Nations de la C.-B. et de leur donner le pouvoir d'agir, en plus de les soutenir dans la création de communautés résilientes et prospères comme elles l'entendent. Le NRT gère à perpétuité un fonds de 100 M\$ — dont le fonctionnement et la prestation de programmes sont financés par les revenus de placement acquis par le fonds et par des fonds provenant de tiers comme des donateurs privés, des partenariats d'entreprise et les gouvernements fédéraux et provinciaux — afin d'offrir des programmes de financement ayant des répercussions positives pour les Premières Nations. L'un des exemples cités par les participants est le « 4 — Host nations », un fonds de financement créé par des dirigeants autochtones afin de veiller à ce que le financement des Olympiques retourne aux communautés.

Créer un « fonds de compensation des crédits d'impôt » ou un « remboursement de frais de production autochtone »

Le BEA devrait continuer à défendre des réformes des crédits d'impôt permettant une collaboration entre le personnel de production, l'équipe et les acteurs autochtones de toute l'île de la Tortue et au-delà des frontières internationales afin de promouvoir une représentation autochtone authentique sur les plateaux. De plus, le BEA devrait défendre des politiques qui s'attaquent au manque de richesse générationnelle en fournissant des mesures incitatives fiscales et du soutien financier pour les sociétés de production autochtones, comme :

Permettre aux créateurs autochtones de conserver les crédits d'impôt dans leurs sociétés plutôt que de les intégrer à la planification financière du projet.

Défendre l'inclusion de crédits d'impôt territoriaux pour soutenir les productions autochtones dans leurs propres territoires afin de faire la promotion d'initiatives de production et de tournage locales.

Ajuster les structures de crédit et les budgets de production afin qu'ils respectent les pratiques éthiques des communautés autochtones.

Uniformiser les règles du jeu pour les créateurs des provinces qui n'ont plus de « crédits d'impôt territoriaux » comme la Saskatchewan.

Établir des partenariats avec les ministères fédéraux

Régler des questions comme les dérogations syndicales ou la simplification des processus syndicaux peut être une tâche impossible si les négociations avec les syndicats se font sur une base ponctuelle. Le BEA devrait envisager de demander des dérogations au niveau fédéral en fonction des enjeux de compétence et de représentation afin de permettre aux productions autochtones de fonctionner plus librement, particulièrement dans une communauté. En travaillant avec des ministères fédéraux comme le ministère du Patrimoine canadien et Emploi et Développement social Canada, le BEA pourrait réunir les dirigeants syndicaux afin de créer une approche plus complète pour s'attaquer aux défis syndicaux actuels au lieu d'adopter une approche à la pièce.

Dans la même veine, des changements aux structures fiscales nécessitent la participation et la compréhension de nombreux ministères, notamment celui des Finances. Le BEA a établi une bonne relation avec le ministère du Patrimoine canadien. Ce ministère pourrait servir de coordonnateur fédéral pour réunir les représentants des ministères fédéraux appropriés afin de commencer à nous attaquer aux inégalités de longue date résultant des structures existantes.

Pour finir, en 2021, la personne-conseil a facilité une collaboration entre le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des arts du Canada concernant l'expression de la souveraineté narrative dans le secteur des arts. Beaucoup de chefs de file autochtones du monde des arts issus de différents secteurs ont pris part à la discussion initiale. Val Napoleon, de l'Université de Victoria, a fourni un résumé des travaux avec l'objectif de définir les ordres juridiques autochtones et de mettre en lumière les questions de propriété intellectuelle. Ce processus et le groupe d'experts qui y a travaillé pourraient servir d'inspiration au BEA dans l'élaboration des nombreuses dimensions de la politique relative à la souveraineté narrative.

We Are Responsive
Nous sommes réactifs



INDIGENOUS SCREEN OFFICE
BUREAU DE L'ÉCRAN AUTOCHTONE

www.iso-bea.ca